



Demarches a suivre pour obtenir la garde de mon fils de 4 ans

Par **Lakin**, le **19/05/2014** à **19:32**

Bonjour ,

Separer du pere de mon fils depuis sa naissance . Et jai elever seul mon fils aujourdhui âgé de 4 ans .

Actuellement nous avons convenu a l'amiable une garde momentane chez son pere . Il est en maternel chez son pere . Son pere voulais recreer se lien romput des la naissance et jai accepter de lui confier l'enfant.

Aujourdhui il veu m'intenter en justice pour avoir la garde et ke je puisse seulement avoir des droits de visites.

Que dois je faire ? Aidez moi svp cest tres urgent

Par **Laure3**, le **19/05/2014** à **19:49**

Bonjour,

Le père a t'il reconnu son fils et vous a t'il versé régulièrement une pension alimentaire ?

Par **Lakin**, le **19/05/2014** à **19:53**

Oui le petit porte son nom depuis l'annee derniere seulement. Non il ne m'a jamais versé de pension

Par **Laure3**, le **19/05/2014** à **19:57**

Vous saisissez immédiatement le JAF auprès du TGI du Vaucluse: Vous n'avez pas besoin d'un avocat et vous avez tous les atouts de votre côté.

Dépêchez-vous, nous arrivons bientôt, nous arrivons rapidement aux vacances judiciaires.

Bon courage.

Cordialement.

Par **Lakin**, le **19/05/2014** à **20:30**

Dois je fournir des documents specifiques ou temoignages ?

Actuellement je ne travail pas car je vient dacoucher et je reste a la maison pour moccuper de mon enfants , cela et un point faible ?

Merci